



Droit de garde d'un pere , est un droit ou une obligation

Par **burgan**, le **20/01/2012** à **15:53**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si le droit de garde d'un père (week-end , vacances) est une obligation ou non pr un père ? En effet mon ex mari se permet de prendre ou non les enfants au dernier moment !

Il y a t-il une nouvelle loi qui dit que le père est obligé de prendre ses enfants qu'il en a la garde ?

Merci bcp pour votre réponse car ma vie est vraiment compliquée à planifier !

Cordialement

F.Burgan

Par **cocotte1003**, le **20/01/2012** à **18:12**

Bonjour, non il n'existe aucune nouvelle loi pour obliger le pere à rendre les enfants, il a un droit de visite et non une obligation. Vous pouvez toujours saisir l JAF pour demander à ce qu'une clause soit rajoutée stipulant par exemple si le pere ne vous prévient pas qu'il prend les enfants au moins 3 jours à l'avance, il renonce à son droit de visite, cordialement

Par **burgan**, le **02/02/2012** à **22:23**

Merci pour votre réponse et votre conseil !

cordialement